



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
22 janvier 2020
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
**Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits
de base et le développement**
Douzième session
Genève, 1^{er} et 2 avril 2020
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Faits nouveaux, difficultés et perspectives sur les marchés de produits de base.
4. Transparence accrue sur les marchés de produits de base.
5. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président-rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la douzième session de la réunion d'experts pluriannuelle figure dans la section I. Le Conseil du commerce et du développement a approuvé les thèmes de la présente session à la deuxième partie de sa soixante-cinquième session, le 4 octobre 2018. Les experts disposeront de deux jours (1^{er} et 2 avril 2020) pour mener à bien leurs travaux. Un calendrier provisoire des séances figure en annexe du présent document. Un programme détaillé sera distribué au plus tard une semaine avant le début de la réunion.

Document(s) :

TD/B/C.I/MEM.2/48

Ordre du jour provisoire annoté.



Point 3**Faits nouveaux, difficultés et perspectives sur les marchés de produits de base**

3. Le but de la réunion d'experts pluriannuelle est d'examiner les faits nouveaux, les difficultés et les perspectives sur les marchés de produits de base, en accordant l'attention voulue aux secteurs qui intéressent les pays en développement tributaires de ces produits. Les travaux sur ces thèmes, qui comprendront des exposés présentés par des experts nationaux et des experts d'organisations internationales et d'organismes internationaux, ainsi que par des représentants du secteur privé et de la société civile, serviront à informer les États membres de la CNUCED de l'évolution récente des principaux secteurs et marchés de produits de base, dans une optique de développement.

4. Afin de faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note d'information intitulée « Faits nouveaux, difficultés et perspectives sur les marchés de produits de base », qui rend compte de l'évolution récente des principaux marchés de produits de base et présente une analyse des facteurs qui ont contribué à l'évolution des prix en 2019. En général, les mouvements de prix ont résulté de facteurs liés à l'offre, à la demande, au mouvement des stocks et aux incertitudes politiques. Dans sa note, le secrétariat examine certaines questions de politique générale dans le contexte des fortes variations de prix observées sur certains marchés de produits de base et émet des recommandations sur des politiques susceptibles d'aider les pays en développement tributaires des produits de base à atténuer leur exposition aux fluctuations de prix et à parvenir à un développement durable et à une croissance inclusive.

Document(s) :

TD/B/C.I/MEM.2/50 Faits nouveaux, difficultés et perspectives sur les marchés de produits de base.

Point 4**Transparence accrue sur les marchés de produits de base**

5. À sa douzième session, la réunion d'experts pluriannuelle doit examiner les questions ci-après : l'importance de la transparence sur les marchés de produits de base ; ce que signifie la transparence et ce qu'elle implique à chaque grande étape de la chaîne de valeur des produits de base, notamment pour ce qui est des contrats, des paiements et des recettes, ainsi que des flux financiers illicites, des bénéficiaires effectifs et de la gestion des recettes des produits de base ; et les moyens d'améliorer la transparence sur les marchés de produits de base. À partir des débats et d'un échange de données d'expérience, les participants tenteront de dégager des enseignements pour l'action.

6. Afin de faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note intitulée « transparence accrue sur les marchés de produits de base ». Dans cette note, il passe en revue les difficultés liées au manque de transparence sur les marchés de produits de base et les coûts que cela entraîne dans les pays en développement tributaires de ces produits. Il émet des recommandations sur les politiques susceptibles d'aider les participants de la chaîne de valeur des produits de base à favoriser la transparence et à rendre le secteur plus avantageux pour tous les participants, en particulier les pays en développement tributaires de ces produits. Les marchés des produits de base passent pour être opaques, ce qui pénalise le producteur plus que tout autre acteur de la chaîne de valeur. La transparence comme préalable à la responsabilité et à la bonne gouvernance dans le secteur des produits de base est un sujet abordé. La transparence peut aider à éviter la corruption, la mauvaise gestion, les pertes fiscales et les flux financiers illicites en provenance des pays en développement tributaires de ces produits. L'amélioration de la transparence sur les marchés des produits de base passe par un effort commun et concerté entre les pays en développement tributaires et les pays développés associés aux activités en aval dans la chaîne de valeur. À cet égard, il est indispensable que les pays en développement tributaires des produits de base, avec le concours de leurs partenaires de développement, acquièrent les capacités nécessaires pour garantir la transparence et empêcher les flux financiers illicites. La participation à des initiatives régionales et internationales, ainsi que l'application de normes et de programmes

de certification, peuvent contribuer à renforcer la transparence. En outre, un meilleur accès à l'information relative aux marchés contribue à la transparence. Enfin, la technologie peut aussi jouer un rôle, particulièrement en ce qui concerne la traçabilité des produits et l'amélioration de l'accès des petits exploitants au marché.

Document(s) :

TD/B/C.I/MEM.2/49 Transparence accrue sur les marchés de produits de base

Point 5

Adoption du rapport de la réunion

7. Le rapport de la réunion d'experts pluriannuelle sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. Les experts voudront sans doute autoriser le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la clôture de la réunion.

Contribution des experts : Faits nouveaux, difficultés et perspectives sur les marchés de produits de base

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves communications (environ cinq pages) à titre de contribution aux travaux de la réunion pluriannuelle. Ces communications devront être soumises au secrétariat de la CNUCED avant la réunion et seront distribuées aux autres participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues. Ces documents, qui devront s'appuyer sur l'expérience des experts, pourront porter sur une ou plusieurs des questions suivantes :

- a) Quels ont été les facteurs déterminants des tendances des prix sur les marchés des produits de base ces dernières années, et quelles en sont les conséquences – perspectives et contraintes – pour les pays en développement tributaires de ces produits ?
- b) Comment le commerce des produits de base peut-il contribuer de façon positive au développement ?
- c) Quels sont les mécanismes qui permettent aux produits de base de favoriser le commerce et de contribuer au développement durable ?
- d) De quelles possibilités d'action les pays en développement tributaires des produits de base disposent-ils pour réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030 ?

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

Janvier Nkurunziza
 Chef de la Section de la recherche et
 de l'analyse sur les produits de base,
 Service des produits de base
 CNUCED
 E-9018, Palais des Nations
 CH-1211 Genève 10
 Téléphone : + 41 22 917 4546
 Courriel : janvier.nkurunziza@unctad.org

Annexe

Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement, douzième session : calendrier provisoire

| <i>Lundi 1^{er} avril 2020</i> | <i>Mardi 2 avril 2020</i> |
|--|---|
| <i>(10 h 00-13 h 00)</i> | <i>(10 h 00-13 h 00)</i> |
| Séance plénière d'ouverture | Point 4 |
| Déclarations liminaires | Transparence accrue sur les marchés de produits de base |
| Point 1 Élection du Bureau | |
| Point 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux | |
| Point 3 Faits nouveaux, difficultés et perspectives sur les marchés de produits de base | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Produits de base agricoles • Minéraux, minerais et métaux • Sources d'énergie : pétrole brut, charbon, gaz naturel et énergies renouvelables | |
| <i>(15 h 00-18 h 00)</i> | <i>(15 h 00-17 h 30)</i> |
| Point 3 (<i>suite</i>) | Point 4 (<i>suite</i>) |
| | <i>(17 h 30-18 h 00)</i> |
| | Séance plénière de clôture |
| | Point 5 Adoption du rapport de la réunion |